



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mars 2024

Délibération n° 24C/02/04

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
15 mars 2024		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 50
26 mars 2024	En exercice : 77	Pouvoirs : 8 Votants : 58

Objet : Convention cadre unique relative aux missions facultatives du centre de gestion de l'Oise

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Le Plessier sur St Just, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MMES BARTHE Isabelle, MM BETHELMY Taylor (suppléant de M. DOVERGNE Samuel), BIZET Régis, MME BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MMES DEAUCCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), DELAMARRE Béatrice, M. DENEUFBOURG Xavier, MME DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M. WARME Philippe), MM DEWAELE Bernard, DUBOUIL Bernard, MME DOLLEZ Colette, M. DUPONT Didier, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE Jean-Charles, MMES LEFEBVRE Maryse, LEQUEN Astride, M. LEROY Gérard, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WAFFELAERT Eric.

Soit 50 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MMES BENABBAS Stéphanie, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MME DESMEDT Yveline, M. DOISY Hubert, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, POINSARD Cédric, ROUSSEAU Cyril, VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. Jean-Charles LEFEVRE (Avrechy) ;
MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;
MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;
MME SOUDET Sylvie (Nourard le Franc) à MME LEQUEN Astride (Avrechy) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Michel HOEDT

Le centre de gestion exerce des missions obligatoires (vacance d'emploi, organisation des concours, organisation des conseils médicaux...) au profit des collectivités territoriales et des établissements publics qui emploient moins de 350 agents.

Pour cette affiliation, une cotisation obligatoire est payée chaque année par la communauté de communes en fonction de la masse salariale.

Par ailleurs, le centre de gestion exerce d'autres missions que la communauté de communes peut solliciter en demandant un devis. C'est le cas de la médecine du travail qui est une mission que la communauté de communes a confiée au centre de gestion de l'Oise.

Afin de continuer à bénéficier de ce service à partir du 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de signer une convention cadre unique qui permet d'adhérer à toutes les missions tarifées mais dont la sollicitation est à l'initiative de la communauté de communes.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L 452-1 à L 452-48 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de l'Oise et le règlement général annexé à celle-ci ;

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département ;

Considérant que la communauté de communes n'a aucune obligation de recourir aux missions facultatives proposées et qu'un accord préalable est obligatoire ;

Considérant toutefois que pour pouvoir bénéficier des missions facultatives du centre de gestion, l'adhésion à la convention cadre unique est un préalable,

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

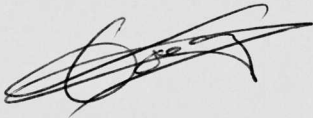
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adhérer à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise telle qu'annexée à la présente délibération

AUTORISE le président à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant

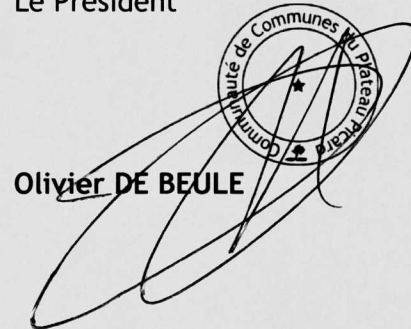
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Jean-Michel HOEDT

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 26 mars 2024